



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 71
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Catherine MINAUX	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Brigitte POPARD
Madame Céline TONOT	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Nouredine ACHERIA
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe NEYRAUD
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle BARDIN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Valérie GRANDET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Didier RELOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christophe AVENA	Madame Laurence GERBET	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Convention relative à la concession d'un droit de stationnement pour trente-sept véhicules au parking DiviaPark Heudelet

Vu,

- La délibération du Conseil métropolitain en date du 15 décembre 2022 relative au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité pour la période 2023_2029 et notamment :
- L'article 12 de la convention de délégation de service public portant sur les prérogatives de l'autorité délégante en particulier pour fixer les tarifs d'accès aux services de la mobilité,
- L'article 35 de cette même convention portant sur le régime financier du stationnement en parcs en ouvrage,

Afin de répondre aux exigences imposées par le règlement du PLUI-HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat Déplacements) en vigueur sur Dijon métropole, BNP Paribas, dans le cadre de la réalisation d'une opération immobilière située au 38 avenue du Drapeau à Dijon, de 73 logements répartis du T1 au T5, dont 37 (30 T3, 4 T4 et 3 T5) nécessitent une place de stationnement, souhaite bénéficier de trente-sept places de parking dans le DiviaPark Heudelet.

En effet, cette opération immobilière nécessite autant de places de parking que des 37 logements précités. Or la configuration restreinte du site ne permet pas à BNP Paribas Immobilier, de garantir les 37 emplacements de stationnement nécessaires.

Dijon métropole concède donc pour une durée de 15 ans, trente sept emplacements foisonnés dans le parking en ouvrage DiviaPark Heudelet, à BNP Paribas Immobilier. Le parking se situant à moins de 400 m de l'opération immobilière.

La redevance sera versée en une fois, sur la base du prix de l'abonnement résident mensuel 24h/24 de la loi tarifaire en vigueur pour trente-sept emplacements foisonnés. Le délégataire Divia, en charge de l'exploitation et de la commercialisation du DiviaPark Heudelet, sera chargé d'assurer la facturation pour le compte de la Métropole.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la présente convention passée sur quinze années entre BNP Paribas Immobilier et Dijon métropole ;
- **d'autoriser** le Président de Dijon métropole à apporter à cette convention toutes modifications mineures ne remettant pas en cause l'économie de celle-ci ;
- **d'autoriser** la Directrice de Keolis Dijon Multimodalité, exploitant des parkings DiviaPark, à appliquer cette convention.

SCRUTIN POUR : 75

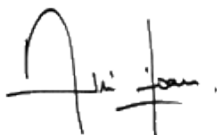
ABSTENTION : 9

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATION(S)

Le 26 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

